



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire du 6 août 2024, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine, le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande 2024-030	Requérant :	Centre Sportif Régional des Copains
	Numéro de lot :	6 061 637
	Adresse civique :	4, rue des Copains
	Nature et effet de la demande :	<p>La demande de dérogation mineure est présentée afin d'autoriser la pose de deux (2) enseignes supplémentaires de commandite sur la façade avant du bâtiment en plus de celle existante.</p> <p>Le <i>Règlement de zonage numéro 2019-342</i> prescrit :</p> <ul style="list-style-type: none">- À l'article 11.13, un nombre maximal de deux (2) enseignes si le bâtiment est situé sur un terrain d'angle et une superficie maximale de 5 mètres carrés;- À l'article 11.14, comme matériaux autorisés :<ul style="list-style-type: none">a) Le bois massif;b) L'uréthane haute densité imitant le bois;c) Le métal. <p>L'autorisation de la demande aurait pour effet de permettre :</p> <ul style="list-style-type: none">- La pose d'une enseigne de 5 mètres carrés avec lettrage en PVC;- La pose d'une enseigne de 1,8 mètres carrés sur alupanel.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Sainte-Martine, le 18 juillet 2024.

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe